



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
15 MAI 2018**

- PRÉSENTS** : Mme I. GIANNATTASIO, Présidente  
M. R. PARTY, Secrétaire  
Mmes M. CONRAD, B. DESPLAND et C. DUBELLY HATINGUAIS  
MM. R. BONO, F. CAL SUAREZ, F. MERLON, O. OBERSON et  
B. SCHOPFER  
M. R. HUGON, Adjoint  
M. X. BEUCHAT, Adjoint
- EXCUSÉS** : Mme M. GAY  
M. A. CHARVET, Vice-Président  
M. P. MEYLAN  
M. P. BOUVIER, Maire

**Mme la Présidente** ouvre la séance à 19h30.

**1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 AVRIL 2018**

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents, soit par 8 oui.

**2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**a) Démission de Mme Maud Gay**

**Mme la Présidente** annonce la démission, pour des raisons tant professionnelles que privées ainsi qu'un futur déménagement, de Mme Gay, Conseillère municipale, avec effet au 15 mai 2018. Plusieurs noms sont évoqués pour son remplacement.

**3. COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE**

**M. Beuchat** prend la parole, excuse l'absence de **M. Bouvier** et présente officiellement la nouvelle collaboratrice de la Commune, Mme Paula Moura, qui a débuté son activité au sein du secrétariat

le 1<sup>er</sup> avril dernier. Il propose que chacun des membres du Conseil municipal se nomme et indique les commissions auxquelles il participe.

#### a) Plan directeur communal

**M. Beuchat** informe les Conseillers(ères) municipaux(ales) que le bureau d'ingénieurs Urbaplan va lui transmettre un avant-projet du plan directeur communal révisé qui leur sera présenté durant la séance de juin ou à la rentrée de septembre. Un volet entier porte sur les gravières ainsi que sur le contournement du village.

#### b) PLQ Raclerets

Dans le cadre de ce développement, **M. Beuchat** stipule que la Commune a été associée depuis le début à l'élaboration des plans. Malheureusement, aux dernières nouvelles, les promoteurs souhaitaient que la mention IEPA (immeuble avec encadrement pour personnes âgées) ne soit pas notée sur les plans finaux, mais grâce à son insistance ainsi qu'au soutien de M. Antonio Hodgers, il a finalement été décidé d'inscrire cette annotation sur les plans soumis à l'enquête publique.

En effet, les responsables du Département de la santé, primitivement en parfait accord avec ce projet, semblent avoir modifié leur discours et disent se montrer vigilants quant à la rentabilité future du projet.

**M. Cal Suarez** demande s'il sera possible de faire une coopérative, qui, grâce à l'apport des parts sociales, peut maintenir des loyers relativement bas.

**M. Beuchat** explique que c'est un important et complexe dossier à monter et que malheureusement personne autour de la table n'a les compétences de le mener à terme.

#### c) Réaménagement du centre du village

##### *Salle communale*

Le bureau CERA est prêt à déposer la demande d'autorisation de réfection du parvis de la salle communale et doit revenir avec les soumissions pour fin juin. L'adjudication des travaux s'ensuivra en juillet et les travaux débiteront en septembre.

##### *Kiosque*

Différentes offres ont été demandées à un charpentier et à une entreprise générale. Un retour devrait arriver dans le budget prévu. Ainsi l'Exécutif reste optimiste pour un projet définitif à obtenir pour fin 2018.

**M. Bono** rejoint la séance et s'excuse de son retard, malheureusement retenu par d'autres obligations.

#### d) Réaménagement du chemin des Carrés

Plusieurs variantes ont été soumises, sur lesquelles **M. Beuchat** transmettra ses commentaires. Elles seront ensuite soumises aux riverains.

#### e) Écurie du Cannelet

**M. Beuchat** communique que la Commune a été sollicitée dernièrement par le Département pour se prononcer sur l'édification d'un bâtiment supplémentaire destiné aux box des chevaux ainsi que pour l'implantation d'un manège circulaire. L'impact visuel n'étant pas trop important, **M. Beuchat** estime inutile de convoquer la commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie à ce sujet. Toutefois les plans seront laissés au secrétariat afin que les commissaires puissent les consulter.

## f) Forge Gallay

**M. Beuchat** rappelle que la Commune avait conditionné la construction de la nouvelle STEP à la mise à disposition de cette parcelle pour y développer une zone de loisirs.

Ce projet étant délicat pour plusieurs raisons, la Commune avance donc avec prudence :

- **Présence potentielle d'amiante et coût induit lors de la démolition des bâtiments**  
Un diagnostic amiante / PCB a été engagé et les conclusions indiquent que cette destruction n'implique pas de surcoût significatif.
- **Déclassement pour passer de la zone agricole en zone de loisirs**  
Lors d'une rencontre entre **M. Beuchat**, Urbaplan et l'État major du Département, il a été relevé que si la future zone de loisirs avait un lien direct avec sa destination (proximité du Rhône), alors un déclassement n'était pas nécessaire.
- **Barrage de Conflan**  
Le projet de zone de loisirs devra être compatible avec la construction éventuelle du barrage de Conflan qui impliquera une retenue d'eau à 337 m. sur mer et donc une inondation partielle de la parcelle concernée. Cette contrainte ne semble toutefois pas bloquante : lors d'un réaménagement de la zone, il serait pertinent de créer un bassin de baignade (gouille) et les matériaux excavés pourraient être déplacés sur le site pour compenser la montée des eaux induites par le barrage.

**M. Beuchat** souhaite que le Conseil municipal se prononce sur l'envie de poursuivre l'idée d'une zone de détente (budget à prévoir pour une étude). Il évoque également la possibilité ultérieure de mandater une haute école pour développer ce projet dont le cahier des charges serait effectué par le bureau d'ingénieurs pour 2019.

Suite à diverses questions, **M. Beuchat** explique que ce projet a un horizon moyen / long terme. Il confirme que la zone souhaitée serait compatible avec l'éventuelle construction du barrage de Conflan. Il rappelle qu'il s'agit d'une zone agricole avec un périmètre de protection des rives du Rhône primant sur celle-ci. Le projet envisagé est totalement faisable, une réflexion étape par étape sera privilégiée.

**M. Beuchat** mentionne que le site sera ouvert le 22 mai à l'occasion d'un rendez-vous.

Une vague discussion s'ensuit sur les implications financières d'un tel projet, les différentes possibilités d'usage, le coût de démolition des bâtiments amiantés et les risques inhérents.

Pour recentrer le débat, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de se prononcer par un vote sur l'adjudication d'une étude par Urbaplan qui pourrait dès lors chiffrer les coûts étape par étape.

Cette proposition est acceptée par 8 oui et 1 abstention.

## g) Fibre optique

**M. Beuchat** mentionne que les travaux sont presque terminés et rappelle que l'installation de la fibre optique concerne un réseau strictement réservé aux institutions (para-) publiques pour l'instant.

Comme dans la plupart des autres réfections de route, il profite systématiquement pour négocier la pose de tubes en attente pour les privés.

## h) Lecture des délibérations

Le Service de surveillance des communes a confirmé que la lecture des délibérations n'est pas obligatoire lors de la séance du Conseil municipal.

Dorénavant, **Mme la Présidente** procédera donc à la seule lecture de l'intitulé puis demandera si les Conseillers(ères) municipaux(ales) souhaitent une lecture complète. Sauf demande particulière, elle poursuivra par l'entrée en matière.

**i) Variations énigmatiques**

**M. Hugon** indique que ce spectacle, offert par la Commune, n'a mobilisé qu'une quinzaine de spectateurs. En revanche, les jeunes étaient présents et motivés pour tenir la buvette. Une réflexion sur les moyens de communication pour attirer un public plus important est évoquée.

**j) Soirée « addiction aux écrans »**

**M. Hugon** signale que cette soirée, mise en place conjointement par la FASe et la commune de Cartigny n'a regroupé que 25 participants et quelques parents.

**k) Promotions**

**M. Hugon** mentionne que cette année, l'APE organise une journée entière d'animations de 8h30 à 16h00 sous forme de postes, dont certains pourraient être également disponibles le soir, selon la participation des encadrants.

**l) Sport en plein air**

**M. Hugon** signale que la reprise de « Urban training » par le Groupement sportif de Chancy, sous la forme de sport en plein air, voit la participation d'une vingtaine de personnes par séance.

**m) Association Seniors Chancy**

**M. Hugon** annonce avec plaisir que l'association a été officiellement constituée en date du 23 avril dernier.

**4. RAPPORT DE COMMISSION****a) Rapport de la commission des finances du 26 avril 2018**

**Mme la Présidente** passe la parole à **M. Bono**, Président de la commission des finances.

**M. Bono** résume brièvement son contenu et souligne que l'exercice s'est déroulé comme attendu, les investissements connus ont été maintenus et il n'y a eu aucune surprise. Il n'a pas de remarque particulière et reste bien évidemment à disposition pour donner des informations supplémentaires si nécessaire.

**Mme la Présidente** demande s'il y a des remarques particulières sur le rapport et remercie les personnes ayant participé à cette séance. Les Conseillers(ères) municipaux(ales) ne font aucune observation.

**5. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS****a) Proposition relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2017**

**Mme la Présidente** donne lecture de l'intitulé de la délibération. Nul ne souhaitant qu'elle soit lue dans son entier, elle demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 9 oui.

**M. Beuchat** explique que la majeure partie de l'excédent est liée aux revenus nets des immeubles comptabilisés différemment suite à l'introduction du MCH2. Malgré l'importance de cet excédent, il faudra rester prudent. En effet, si tant est qu'il est éventuellement possible de revendre un immeuble du patrimoine financier, il n'en est pas de même pour les bâtiments du patrimoine

administratif qui représentent à eux seuls quelque CHF 8 millions de dette. Une baisse du centime additionnel n'est donc aucunement envisageable.

La possibilité de créer une fondation communale pour les bâtiments est évoquée. **M. Beuchat** craint que ce ne soit pas une bonne solution compte tenu du parc immobilier restreint de la Commune. Elle impliquerait une dépense inutile mais obligatoire de rémunérer un Conseil d'administration qui gérerait ladite fondation.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** soumet au vote le projet de délibération dans son entier sans le lire.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 9 oui.

#### **b) Proposition relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2017 et les moyens de les couvrir**

**Mme la Présidente** donne lecture de l'intitulé de la délibération. Nul ne souhaitant qu'elle soit lue dans son entier, elle demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 9 oui.

**M. Beuchat** commente compendieusement le dépassement global de plus de CHF 273'000.-- sur les différents postes budgétés. Il rappelle qu'en terme net, il n'y a eu aucun dépassement puisque l'exercice est bénéfique.

Cependant, considérant compte par compte, le dépassement s'élevait à CHF 118'000.-- en 2015 et CHF 129'000.-- en 2016. La différence d'approximativement CHF 150'000.-- s'explique notamment par le vol perpétré à la voirie, le remplacement du camion représentant un coût imprévu de CHF 126'000.-- ainsi que par la mise en passe des bâtiments communaux, partagée sur deux comptes pour un montant d'environ CHF 29'000.--. Si l'on déduit ces quatre postes majeurs, le dépassement se chiffre à environ CHF 118'000.-- et se retrouve donc aligné aux années précédentes.

Aucune remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 9 oui.

### **6. ÉLECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2018 AU 31 MAI 2019**

**M. Cal Suarez** propose que **Mme Giannattasio** poursuive sa tâche en tant que Présidente du Conseil municipal.

Aucune autre candidature n'étant présentée, cette proposition est mise au vote.

**Mme Giannattasio** est élue Présidente du Conseil municipal par 9 oui et 1 abstention. Il est pris acte de cette élection.

**M. Schopfer** propose de maintenir **M. Charvet** au poste de Vice-Président.

Aucune autre candidature n'étant présentée, cette proposition est mise au vote.

**M. Charvet** est élu Vice-Président du Conseil municipal par 9 oui et 1 abstention. Il est pris acte de cette élection.

**M. Party** propose sa propre réélection pour le poste de Secrétaire.

Aucune autre candidature n'étant présentée, cette proposition est mise au vote.

**M. Party** est élu Secrétaire par 8 oui et 2 abstentions. Il est pris acte de cette élection.

**Mme la Présidente** tient à remercier les membres du Conseil municipal et l'Exécutif pour l'excellente collaboration durant son mandat et se réjouit de le poursuivre.

## 7. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS

### a) Commission des bâtiments et travaux

**M. Schopfer** confirme qu'un tour de la Commune sera effectué avec M. Gunter afin de clarifier les travaux à planifier pour l'an prochain.

### b) Commission de la circulation et sécurité routière

**M. Merlon** indique que la prochaine réunion est prévue le 22 mai 2018, en prévision de l'élaboration du budget.

### c) Commission des relations publiques et de la communication

**Mme Dubelly Hatinguais** mentionne la rencontre prévue prochainement avec Mlle Alison Bruhin, étudiante en journalisme, qui s'est proposée de reprendre l'établissement du journal communal. Son projet sera revu en détails lors de cette séance.

### d) Commission des affaires sociales, sports et loisirs

**M. Cal Suarez** communique que la prochaine session de la commission traitera pour l'essentiel du budget et aura lieu le 19 juin 2018. De surcroît, la commission s'interroge sur la nécessité d'un règlement régissant l'attribution des subventions.

A ce sujet, l'Exécutif propose de se joindre à la séance afin d'expliquer son processus de décision aux commissaires.

**Mme la Présidente** lève la séance à 20h40.



La Présidente du Conseil municipal  
Isabelle Giannattasio



Le Secrétaire du Conseil municipal  
Raphaël Party



La Secrétaire  
Joëlle Noverraz